



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9179^e séance

Mercredi 2 novembre 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Agyeman	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Biang
	Inde	M. Ravindran
	Irlande	M. Byrne
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 25 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/806)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 25 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/806)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Silvio Gonzato, Chef adjoint de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/809, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Irlande.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/806, qui contient le texte d'une lettre datée du 25 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2658 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Byrne (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à vous féliciter, Monsieur le Président, de

l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

L'Irlande se félicite vivement de l'adoption, à l'instant, de la résolution 2658 (2022), qui renouvelle l'autorisation accordée à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. L'Irlande est très fière de prendre part à cette mission, qui continue de jouer un rôle essentiel de préservation de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Sa présence reste indispensable. En cette période de grande incertitude, ce renouvellement envoie un important message d'appui à la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et de la région des Balkans occidentaux tout entière.

Pour de nombreuses personnes de ma génération, partout dans le monde, les guerres des années 90 dans les Balkans ont été un coup de semonce. J'ai encore le souvenir vivace de ces événements. Le monde entier s'est ainsi vu rappeler que la guerre ne se réduit jamais à un événement lointain ou étranger, mais peut survenir n'importe où, même sur le continent européen. La brutalité et l'inhumanité de cette guerre, comme de toutes les guerres, nous ont tous choqués. Malheureusement, les jeunes Européens ressentent aujourd'hui cette même incrédulité face à l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine.

Aujourd'hui cependant, lorsque, en ma qualité de Ministre des affaires européennes, je regarde la Bosnie-Herzégovine, je vois un pays qui n'a plus rien à voir avec les scènes du passé. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes face aujourd'hui à une Bosnie-Herzégovine dont l'avenir réside indubitablement dans l'Union européenne. Dans ce contexte, l'Irlande est pleinement favorable à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, souverain, uni et multiethnique. Nous nous félicitons vivement que le statut de candidat ait été recommandé par la Commission européenne. L'Irlande et les autres États membres de l'Union européenne continueront d'accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son adhésion à l'Union, mais c'est de ce pays lui-même que doit venir l'impulsion de réformes urgentes.

Nous espérons que cette recommandation motivera le système politique, et particulièrement les dirigeants nouvellement élus de Bosnie-Herzégovine, à procéder à des réformes indispensables. Nous espérons également que le peuple de Bosnie-Herzégovine, en particulier ses jeunes, seront rassurés de savoir que leur pays reste une priorité de l'Union européenne.

L'Irlande continue d'appuyer résolument le Bureau du Haut-Représentant. Nous encourageons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à respecter le Haut-Représentant et son bureau, et à coopérer avec eux dans toute la mesure du possible. Le dernier rapport du Haut-Représentant (voir S/2022/806), que nous accueillons favorablement, fournit une évaluation claire et détaillée de la situation politique profondément préoccupante en Bosnie-Herzégovine.

Il est très positif que les élections du mois dernier se soient globalement déroulées dans le calme et la sécurité. Néanmoins, nous restons vivement préoccupés par le recours à des discours négatifs et clivants, notamment en amont des élections. Nous appelons toutes les parties à répudier cette rhétorique, qui ne fait qu'accentuer les divisions existantes et amenuiser les perspectives de réconciliation. De tels discours n'ont pas leur place dans une démocratie européenne moderne. Les élus ont désormais un mandat clair : former un gouvernement et commencer à agir au nom de ceux qu'ils représentent. Il est primordial que la formation du gouvernement ait lieu rapidement pour mettre fin à l'impasse politique et à la paralysie des institutions de l'État et pour servir la population comme il convient, en particulier les femmes et les jeunes.

Depuis la signature de l'Accord de Dayton, nous avons constaté des progrès considérables dans le renforcement des institutions et de l'économie en Bosnie-Herzégovine. Il reste toutefois beaucoup à faire pour que la Bosnie-et-Herzégovine continue d'avancer. Les menaces et les mesures unilatérales, qui ne font qu'ancrer davantage les tensions ethniques et diviser, voire affaiblir, l'État, ne sauraient être tolérées. Les représentants élus, en collaboration avec les dirigeants nationaux, doivent coopérer pour répondre aux besoins des citoyens. Cela signifie qu'il faut répondre aux besoins de tous les citoyens.

Nous appelons toutes les parties à défendre et à respecter les principes primordiaux d'égalité et d'inclusion, qui seront au fondement d'un avenir stable et prospère pour la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit notamment de donner aux femmes, en particulier aux jeunes femmes, les moyens de participer légitimement à la prise de décision dans toutes ses dimensions. Bien qu'il existe une législation en la matière, nous savons que la participation des femmes en politique reste faible et que leur implication pleine et entière, en toute sécurité, se heurte à des obstacles. Nous exhortons les autorités à veiller à la mise en place de mécanismes efficaces permettant

d'appliquer des quotas afin de renforcer la représentation politique des femmes. Nous demandons une fois de plus au Haut-Représentant de se concentrer sur l'importante question de l'égalité des sexes et d'en rendre compte en détail dans les futurs rapports de son bureau.

Nous souhaitons voir davantage de progrès dans la réalisation du programme « 5 plus 2 », qui reste la seule méthode prescrite pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse mener à bien sa mission et confier la pleine responsabilité des affaires de la Bosnie-Herzégovine aux institutions de l'État et au peuple bosnien. Des progrès sont nécessaires en ce qui concerne la réforme du cadre électoral afin de respecter les normes européennes et de permettre à tous les citoyens d'exercer leurs droits politiques.

Nous regrettons que les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient pas été en mesure de trouver une solution viable et mutuellement acceptable. Nous espérons qu'un accord durable sur le système électoral de la Bosnie-Herzégovine sera conclu grâce à la poursuite du dialogue et bénéficiera de l'appui de tous les partis politiques.

Il est indéniable que de lourds défis attendent la Bosnie-et-Herzégovine. Toutefois, grâce au dialogue et à une véritable volonté politique, et avec l'appui de la population et des pays du monde entier, elle pourra s'attaquer sérieusement à ses problèmes dans le cadre d'un processus facilité par l'ONU. Nous sommes certains que l'héritage du passé ne peut et ne pourra lui dicter son avenir, et que la Bosnie-Herzégovine sera en mesure de réaliser pleinement son potentiel en tant qu'État inclusif, sûr et prospère au sein de la famille européenne des nations.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous allons mettre l'accent sur quatre questions cet après-midi.

Premièrement, le Mexique a pris note des élections qui ont eu lieu début octobre en Bosnie-Herzégovine. Maintenant, le plus important est de mettre pleinement et effectivement en œuvre la décision des électeurs et de former un gouvernement dans les plus brefs délais. On ne peut pas accepter que la Bosnie-Herzégovine se retrouve dans la même impasse politique que celle qu'elle a connue en 2018, qui a porté à huit ans le mandat qui avait été confié au gouvernement en 2014. Il est donc essentiel qu'après les élections, l'ensemble de mesures visant à mettre rapidement en place les organes législatifs, exécutifs et judiciaires soit mis en œuvre.

Comme l'a souligné la délégation irlandaise, nous estimons qu'il est fondamental de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à la vie politique du pays, ce qui n'est toujours pas le cas. Nous regrettons que moins de 25 % des membres élus du Parlement soient des femmes et qu'elles soient encore moins nombreuses au sein des instances exécutives.

Deuxièmement, nous sommes profondément préoccupés par les tentatives de la Republika Srpska d'usurper les compétences et les responsabilités de l'État, ce qui est contraire à l'Accord-cadre général pour la paix. Ces agissements alimentent la rhétorique sécessionniste et sapent les institutions de la Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement, même si les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » sont limités, nous tenons à souligner les avancées réalisées sur le plan des réformes fiscales ainsi qu'en matière de transparence, de développement des infrastructures et de croissance économique dans le District de Brcko.

Quatrièmement, nous déplorons la glorification continue des criminels de guerre. Comme nous l'avons indiqué par le passé, ce genre de discours ne contribue guère à créer des conditions propices à la réconciliation. Nous appelons les parties à mettre fin aux discours de haine et nous espérons que le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine lancera des poursuites contre ceux qui glorifient des criminels. Il reste beaucoup à faire pour guérir les blessures causées par le conflit. L'adoption d'une législation sur les processus de commémoration pourrait permettre d'honorer la mémoire des victimes et d'éviter la manipulation de l'histoire.

Je voudrais terminer en saluant le renouvellement à l'unanimité pour une année supplémentaire du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui joue un rôle primordial dans la stabilisation du pays.

Comme il s'agit de la dernière intervention du Mexique sur cette question en sa qualité de membre élu du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, je conclus en encourageant les parties et les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », afin que les conditions fixées pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine puissent être réalisées.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord réaffirmer l'appui de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, en tant qu'État unique constitué de deux

entités et du District de Brcko. Nous nous félicitons que les élections générales du 2 octobre se soient déroulées dans un climat pacifique. Nous nous sommes réjouis de voir les citoyens exercer leur droit démocratique d'élire leurs représentants, qui ont maintenant la responsabilité de concrétiser les aspirations de la population à un pays européen pacifique, réformateur et prospère. Néanmoins, cela ne sera possible que si les autorités de la Bosnie-Herzégovine travaillent ensemble dans un esprit constructif et dans l'intérêt de tous les habitants du pays.

Nous encourageons les acteurs politiques à privilégier le dialogue et à contribuer à la recherche de solutions communes et durables. Nous nous félicitons de la recommandation faite par la Commission européenne d'accorder le statut de candidat à la Bosnie-Herzégovine, mais nous constatons que le pays reste confronté à de graves problèmes. Il reste beaucoup à faire pour mettre pleinement en œuvre l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous exhortons donc les autorités à maintenir leur engagement en faveur du processus de transition démocratique. La Norvège est prête à apporter son appui et à contribuer aux réformes nécessaires.

Le rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (voir S/2022/806) indique que des progrès limités ont été accomplis sur le plan politique en ce qui concerne des questions cruciales. La Norvège reste préoccupée par les déclarations à caractère ethnique qui polarisent, et elle appelle tous les acteurs politiques à condamner les discours de haine et à s'en abstenir.

La participation des femmes à la vie politique en Bosnie-Herzégovine reste également limitée. Elles sont confrontées à la discrimination, à des menaces et au harcèlement, ce qui porte atteinte à la consolidation de la paix et de la sécurité. Nous encourageons vivement les autorités à renforcer les protections juridiques et à garantir l'application du principe de responsabilité. La justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre, y compris les violences sexuelles liées au conflit, sont indispensables pour instaurer une paix durable et un environnement politique inclusif en Bosnie-Herzégovine.

La situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine reste fragile, et le pays est confronté à sa plus grave crise politique depuis la fin de la guerre. Il faut continuer de fournir une aide internationale pour garantir une paix durable. L'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea) joue un rôle essentiel dans le maintien de la

stabilité et d'un environnement sûr et sécurisé pour tous les citoyens. Nous nous félicitons donc vivement de la résolution 2658 (2022) que le Conseil vient d'adopter, portant prorogation de son mandat. La poursuite des travaux de l'opération EUFOR Althea est d'une importance capitale.

Je voudrais terminer en exprimant notre plein appui au Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et au rôle important qu'il joue dans la supervision de la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord-cadre général pour la paix. Nous attendons avec impatience le jour où le programme « 5 plus 2 » sera pleinement mis en œuvre, où le Bureau pourra mettre fin à ses activités et où la supervision internationale de la Bosnie-Herzégovine ne sera plus nécessaire.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je salue la participation à cette séance du Président de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine.

La France se félicite de la tenue des élections générales du 2 octobre. Nous appelons maintenant l'ensemble des représentants politiques bosniens nouvellement élus à coopérer dans un esprit constructif afin d'assurer la formation rapide et sans entrave des nouvelles autorités législatives et exécutives à tous les niveaux de gouvernement.

Il serait inacceptable que la situation de blocage politique qu'a connue la précédente législature, avec notamment une absence de formation d'un nouveau gouvernement au niveau de la Fédération, se reproduise. Les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent prendre leurs responsabilités et trouver la voie du dialogue et du compromis afin de permettre le bon fonctionnement des institutions de leur pays et de répondre aux besoins concrets de leurs concitoyens qui les ont portés au pouvoir.

Les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent également s'engager résolument sur le chemin des réformes contribuant à faire du rapprochement européen une réalité. Il est regrettable que seuls des progrès limités aient été relevés au cours de l'année écoulée. La France salue l'accord politique qui a été conclu le 12 juin dernier à Bruxelles par les représentants politiques de Bosnie-Herzégovine, sous l'égide du Président du Conseil européen, Charles Michel. Les engagements qui ont été pris, notamment concernant la réalisation des 14 priorités essentielles en faveur de la démocratie et de l'état de droit, dans les six mois suivant l'installation

des nouveaux exécutifs, doivent maintenant être mis en œuvre.

La France soutient pleinement la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, au même titre que les autres pays des Balkans occidentaux. La recommandation récente de la Commission européenne d'accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de candidat à l'Union européenne doit inciter les dirigeants du pays à accélérer les réformes nécessaires afin que la Bosnie-Herzégovine progresse de manière décisive sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous nous tenons prêts à discuter avec nos partenaires européens de la question de la reconnaissance du statut de pays candidat.

La présence internationale en Bosnie-Herzégovine reste absolument nécessaire à la stabilité du pays et à la stabilité de la région, et ce, conformément au cadre qui a été prévu par l'Accord de Dayton/Paris. S'agissant du volet militaire, l'Union européenne remplit, depuis 2004, le rôle principal dans la stabilisation de la paix en Bosnie-Herzégovine, avec l'opération EUFOR ALTHEA. Elle le fait pour le compte de la communauté internationale, conformément à l'Accord de Dayton/Paris, et sur décision du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons donc de l'adoption de la résolution 2658 (2022), qui renouvelle son mandat. S'agissant du volet civil, la France soutient le mandat du Haut-Représentant, et nous rappelons que le Bureau du Haut-Représentant n'a pas vocation à perdurer au-delà de ce qui est nécessaire, à savoir la réalisation du programme « 5 plus 2 ».

Au moment où la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine ébranle l'Europe, la France ne ménage aucun effort pour œuvrer à la stabilité des Balkans. Nous restons très préoccupés par le fait que les tensions et les divisions communautaires restent exacerbées en Bosnie-Herzégovine. Il n'est pas tolérable que certains dirigeants appellent aujourd'hui à la sécession ou qu'ils remettent en cause le principe d'une société multiple, ouverte et inclusive. La France réaffirme son ferme attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons également l'importance de la justice pour toutes les victimes, de la réparation et des garanties de non-répétition pour tous les crimes qui ont été commis pendant ces conflits. Le processus de justice transitionnelle, seul moyen d'arriver à l'objectif ultime de la réconciliation, reste la seule base solide pour l'avenir du pays. Nous condamnons de la manière la plus ferme la glorification des criminels de guerre condamnés par la justice ou la négation

du génocide. Cela est incompatible avec les valeurs de l'Union européenne.

En conclusion, je tiens à rappeler que c'est la volonté politique des responsables politiques bosniens qui permettra à la Bosnie-Herzégovine de progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait de nouveau autorisé à l'unanimité l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine et envoyé un message clair de soutien à sa mission extrêmement importante, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine et l'appui à l'Accord de Dayton. Nous remercions également l'Union européenne et ses États membres de leur engagement continu en faveur de cette mission essentielle. Bien que le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Christian Schmidt, ne soit pas présent aujourd'hui, nous nous félicitons vivement de son dernier rapport, que le Secrétaire général a transmis au Conseil (voir S/2022/806). Les rapports du Haut-Représentant, qui sont conformes aux précédents et aux exigences de la résolution 1031 (1995), sont essentiels pour tenir la communauté internationale informée des efforts en cours pour garantir une stabilité et une prospérité durables dans la région.

Les États-Unis demeurent attachés à l'objectif d'une Bosnie-Herzégovine démocratique, stable et prospère. Nous sommes tout à fait favorables à ce qu'elle soit pleinement intégrée dans la communauté euro-atlantique et à ce qu'elle s'engage, à terme, sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Le respect des institutions démocratiques et l'intégrité des élections sont deux composantes essentielles de ces aspirations. Aussi sommes-nous profondément préoccupés par les allégations de fraude lors des récentes élections, en particulier lors de la course à la présidence en Republika Srpska, et par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces fraudes. Nous encourageons les institutions bosniennes à combler pleinement les lacunes mises en évidence par les observateurs électoraux et invitons instamment toutes les parties prenantes et tous les citoyens à formuler leurs griefs par les voies établies. Une fois que les résultats des élections seront pleinement certifiés, nous exhortons les dirigeants de tous les camps à tout mettre en œuvre pour appuyer la formation rapide d'un gouvernement. Rendre à nouveau fonctionnelle la Fédération est la première étape vers le rétablissement de l'équilibre interne dont la Bosnie-Herzégovine a besoin pour

régler les problèmes de gouvernance, garantir la prospérité et relever les défis géopolitiques plus larges.

Les États-Unis appuient le Bureau du Haut-Représentant et l'exercice des pouvoirs de Bonn lorsque le Haut-Représentant le juge nécessaire. Les pouvoirs de Bonn sont un outil essentiel pour le maintien de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la région. L'imposition du 2 octobre dernier était nécessaire pour débloquer le fonctionnement de la Fédération, empêcher l'effondrement de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et régler les questions liées au partage du pouvoir.

Le Bureau du Haut-Représentant joue un rôle central dans la mise en œuvre du volet civil de l'Accord de paix de Dayton. Tant que la Bosnie-Herzégovine ne remplira pas les critères lui permettant de ne plus à être assujettie à une supervision internationale, le Bureau du Haut-Représentant devra rester en place. Les États-Unis continuent d'appuyer fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec les citoyens et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, qui s'emploient à mettre en œuvre les réformes électorales, politiques et socioéconomiques globales nécessaires pour assurer à tous les habitants du pays l'avenir qu'ils sont en droit d'attendre.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous constatons avec préoccupation que la crise politique interne en Bosnie-Herzégovine s'aggrave. Nous assistons à une exacerbation sans précédent, depuis que le conflit a pris fin, des affrontements ethniques et à une dégradation du dialogue intercommunautaire. C'est une conséquence directe de l'ingérence flagrante des pays occidentaux dans les affaires internes de la Bosnie afin de remodeler cet État multinational selon leurs propres modèles. Cette approche néocoloniale menace la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995, sape les fondements constitutionnels de l'État de Bosnie-Herzégovine, viole les droits fondamentaux des peuples constitutifs et provoque une nouvelle vague de tensions dans le pays et dans l'ensemble des Balkans. Ce n'est pas la Republika Srpska qui est à l'origine des problèmes, comme l'Occident s'efforce d'en convaincre tout le monde avec une persévérance dont il pourrait faire un meilleur usage, mais la diabolisation délibérée de tout ce qui ne rentre pas dans le cadre euro-atlantique qui est imposé aux peuples de Bosnie-Herzégovine.

Les résultats des élections générales qui ont eu lieu le 2 octobre dernier indiquent que la conception de l'État à orientation ethnique et fondée sur l'Accord de Dayton l'emporte clairement sur la formule pseudo-civile imposée par la force et de l'extérieur à la Bosnie-Herzégovine. Il ne fait aucun doute que l'écrasante majorité des électeurs ont opté pour Dayton et ses postulats fondamentaux sur le rôle central des peuples constitutifs. Nous constatons avec regret que tous nos collègues ne sont pas satisfaits du choix souverain et démocratique exprimé par la population de Bosnie-Herzégovine. Guidés uniquement par des intérêts géopolitiques égoïstes, les États occidentaux tentent d'imposer leur volonté aux peuples de Bosnie-Herzégovine, en usurpant les pouvoirs des autorités légalement élues d'un État souverain et en essayant de se substituer aux institutions garantes de l'état de droit. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, ils ont recours à de nombreux envoyés spéciaux et à leur protégé, le Haut-Représentant illégitime et autoproclamé. Ils cherchent clairement à écarter du pouvoir les dirigeants nationaux légitimes qui n'ont pas les faveurs de l'Occident. Ils imposent à nouveau des sanctions unilatérales sous des prétextes farfelus et utilisent toutes sortes de moyens de pression et de chantage.

Nous mettons le Conseil en garde contre les conséquences extrêmement dangereuses de cette politique à courte vue et appelons à mettre fin à toute nouvelle expérience sur l'État bosnien indépendant et ses peuples et à leur donner la possibilité de se développer de manière indépendante, dans le plein respect des normes et principes du droit international. Nous soulignons que cela est dans l'intérêt des peuples constitutifs et de l'ensemble de la population de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons appelé l'attention à maintes reprises sur le fait qu'en plus d'être déconnectée de la réalité, l'intensification des activités du Bureau du Haut-Représentant fait également peser une menace supplémentaire sur la paix et la stabilité dans le pays, ce qui est en contradiction directe avec les tâches qui lui ont été initialement confiées.

L'ingérence flagrante dans le processus législatif et l'application de la loi n'atténue le problème qu'à première vue. En réalité, cela ne fait qu'approfondir la crise et contribue à la compliquer plus encore, réduisant à néant toute chance de parvenir à un compromis.

Nous constatons que ce n'est que maintenant, après une évolution impopulaire en Occident en lien avec la réforme de la loi électorale, que l'on commence à

parler de l'atteinte à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous pouvons voir que la politique de deux poids, deux mesures est plus que jamais d'actualité. Il est temps de fermer cet organe de gouvernance coloniale afin que les peuples de la Bosnie-Herzégovine puissent enfin respirer librement et assumer la responsabilité de l'avenir de leur État.

Le processus même des efforts multilatéraux visant à parvenir à un règlement post-conflit en Bosnie-Herzégovine s'éloigne de plus en plus du cadre de Dayton. Il suffit de rappeler la parodie de réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix qui s'est tenue à Sarajevo en juin de cette année, sans que la Russie, l'un de ses membres à part entière, n'en soit même informée. Les déclarations faites au nom du Comité directeur sans prendre en compte le point de vue de la Russie sont devenues monnaie courante. Une telle approche n'est guère susceptible de renforcer l'autorité de cet organe consultatif ni de contribuer à la recherche de solutions acceptables.

Nous appelons nos collègues à revenir à la pratique du dialogue respectueux et du consensus. Nous ne ferons pas de commentaires sur le prétendu rapport du soi-disant Haut-Représentant. Nous considérons qu'il est inacceptable de faire circuler les spéculations arbitraires d'une personne privée comme un document du Conseil de sécurité. Nous invitons les membres du Conseil à prendre connaissance d'un rapport qui mérite véritablement notre attention, celui de la Republika Srpska, qui regorge de données factuelles utiles sur l'état réel de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous avons voté pour la prorogation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) pour une année supplémentaire (résolution 2658 (2022)). Nous constatons avec satisfaction qu'une approche responsable et constructive a prévalu et que le document sur lequel nous avons voté était dépolitisé et purement technique. Cela étant, nous voudrions dire une fois de plus que nous sommes préoccupés par le doublement injustifié et toujours inexplicé de la taille du contingent d'EUFOR Althea en 2022, d'autant plus que le commandement de l'opération a expressément déclaré qu'il n'y avait pas de menaces immédiates pour la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Quelle est alors la raison de ces mesures qui inquiètent les citoyens du pays ? Nous mettons en garde contre les tentatives d'impliquer les forces de l'Union européenne dans les processus politiques internes.

Nous appelons le Conseil à évaluer de manière constructive les événements actuels en Bosnie-Herzégovine en se fondant uniquement sur l'Accord de paix de Dayton, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1031 (1995). En tant que l'un des États qui ont été témoins de la négociation des Accords de Dayton, la Russie soutient pleinement les principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, de l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités dotées de larges pouvoirs constitutionnels. Nous sommes convaincus que la clef du règlement des problèmes internes de la Bosnie réside dans un dialogue interethnique inclusif, sans ingérence extérieure, sur la seule base des principes énoncés à Dayton.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Christian Schmidt, qui n'est pas présent dans la salle aujourd'hui, de son rapport éclairant sur les activités de son bureau et l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons pleinement sa mission, qui est un élément clef de la stabilité et du bon fonctionnement du pays.

Les élections générales à différents niveaux ont été au centre de l'attention pendant la période à l'examen. Elles ont été dans l'ensemble bien organisées, malgré la fragmentation croissante entre groupes ethniques et les vues divergentes correspondantes sur l'avenir du pays. Nous saluons la contribution du Haut-Représentant, qui a promulgué un ensemble de décisions permettant le financement des élections générales, assurant ainsi d'importantes garanties d'intégrité. Nous encourageons tous les acteurs politiques bosniens à coopérer et à mettre en place des organes gouvernementaux à tous les niveaux. En ce qui concerne les perspectives à plus long terme, nous exhortons toutes les parties à continuer de participer pleinement au dialogue et à permettre la réforme indispensable de la loi électorale.

Préserver la stabilité et renforcer la coopération et la prospérité dans les Balkans occidentaux est essentiel pour l'Albanie. Cela est étroitement lié à l'importante priorité accordée aux aspirations européennes et euro-atlantiques de tous les pays des Balkans occidentaux. Nous saluons la recommandation de la Commission de l'Union européenne d'accorder le statut de candidat à la Bosnie-Herzégovine. Les efforts en faveur des réformes doivent se poursuivre afin de respecter les 14 priorités clefs pour l'ouverture des négociations d'adhésion. L'accord politique conclu entre les dirigeants à la réunion de haut niveau du 12 juin à Bruxelles doit être mis en œuvre.

La recommandation de la Commission de l'Union européenne est un moment historique pour les citoyens du pays et un autre jalon important pour l'intégration européenne de la région. Dans cet esprit, nous considérons que le sommet des dirigeants des Balkans occidentaux, qui se tiendra aujourd'hui et demain en Allemagne, dans le cadre du processus de Berlin, constitue une occasion supplémentaire de vérifier l'état d'avancement des réformes et des engagements pris par les six États des Balkans occidentaux. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le prochain sommet des Balkans occidentaux et de l'Union européenne, qui aura lieu à Tirana, en Albanie, le 6 décembre.

Malgré les progrès et les bonnes nouvelles, de graves défis subsistent. Nous sommes profondément préoccupés par les discours incendiaires et sécessionnistes à répétition du dirigeant de l'Alliance sociale-démocrate indépendante, Milorad Dodik, qui remet en cause les fondements de l'Accord de Dayton ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Comme il l'a lui-même souligné le 29 août, il continue d'attendre le bon moment et les conditions appropriées pour briser l'unité de la Bosnie-Herzégovine, son propre pays.

La communauté internationale ne doit pas prendre M. Dodik à la légère ; il ne manquera jamais une occasion de déployer son arsenal inépuisable de controverses, qu'il s'agisse de faire l'éloge de criminels de guerre condamnés, de menacer ses voisins musulmans, d'encourager le dysfonctionnement de son propre État ou de servir un programme parallèle. Ce faisant, il entre en contradiction ouverte avec les efforts déployés pour rejoindre l'Union européenne, une perspective qui ne peut se fonder que sur une seule Bosnie unie. Il ne doit pas être autorisé à prendre en otage ou à sacrifier le destin de la Bosnie-Herzégovine.

Si quelqu'un a des doutes quant à la source d'inspiration de M. Dodik, nul besoin de deviner : il suffit de vérifier les destinations de ses vols avant chaque échéance électorale, car c'est là qu'il va chercher de nouvelles instructions.

La stabilité et la sécurité des Balkans occidentaux qui ont été obtenues au prix de grands sacrifices et la perspective d'intégrer la voie européenne seraient gravement remises en question, perturbées et menacées si nous laissons Dodik diffuser des idées de républiques ou d'entités qui poussent comme des champignons sous quelque forme ou nom que ce soit, et qui conduiraient à des États dysfonctionnels.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans cette salle, les peuples de la région se rapprochent, et c'est la seule perspective que nous devons appuyer. Ils ne devraient jamais avoir à choisir entre leur identité ethnique et leur identité nationale. C'est pourquoi les individus, y compris les responsables politiques, qui s'emploient à entraver intentionnellement le fonctionnement de l'État et à inciter à la haine entre les groupes ethniques, doivent se voir opposer une réponse ferme, notamment sous forme de sanctions et d'autres actions en justice. Dans ce contexte, nous réfutons et condamnons dans les termes les plus forts la négation du génocide et la glorification des criminels de guerre, où qu'elles se produisent, en Bosnie ou ailleurs dans la région, car elles font obstacle aux efforts de réconciliation.

La Bosnie-Herzégovine doit être soutenue afin de donner à la population l'espoir dont elle a besoin pour son avenir. L'indemnisation en bonne et due forme des victimes de la guerre fait partie du processus d'apaisement et doit être poursuivie résolument. Comme nous le savons et comme l'histoire l'a montré, les crimes oubliés peuvent se répéter.

Je voudrais, pour conclure, saluer le renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, non seulement comme une étape importante pour le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et l'intégrité de cet État, mais aussi comme un signe clair de soutien au peuple bosnien et aux efforts qu'il déploie pour construire un avenir dans l'unité.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Les élections générales, qui se sont tenues en octobre en Bosnie-Herzégovine, se sont déroulées dans le calme et sans heurts. La situation politique suivant les élections est restée stable, et les litiges y relatifs ont été réglés comme il se doit dans le cadre légal. Cela démontre la capacité et la volonté résolue du peuple de Bosnie-Herzégovine de préserver la stabilité politique et de vivre en harmonie. La Chine apprécie ces faits nouveaux à leur juste valeur et s'en félicite.

Avec les élections, la situation politique en Bosnie-Herzégovine est entrée dans une nouvelle phase. La Chine espère que les parties du pays maintiendront la dynamique positive actuelle, renforceront les consultations, feront des compromis et promouvoir conjointement le programme politique du pays.

Depuis quelque temps, le recours aux pouvoirs de Bonn est devenue assez controversé en

Bosnie-Herzégovine. La Chine s'en inquiète. Le système de Haut-Représentant et les pouvoirs de Bonn sont des arrangements spéciaux datant d'une époque particulière. Après tout, la Bosnie-Herzégovine est un pays souverain, qui doit trouver une voie praticable vers une gouvernance indépendante et effective. Nous espérons que la communauté internationale agira de manière juste, équilibrée et prudente sur la question de la Bosnie-Herzégovine, qu'elle respectera pleinement les opinions et les préoccupations de toutes les parties et qu'elle s'abstiendra d'imposer des solutions extérieures.

La Chine s'est toujours opposée aux sanctions unilatérales qui ne sont pas autorisées par le Conseil et qui violent le droit international. Nous demandons instamment aux pays concernés de s'abstenir d'utiliser des sanctions unilatérales et d'autres moyens pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine, qui a été touchée à la fois par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par les conditions de sécurité extérieures, est confrontée à de graves difficultés et défis dans le cadre de son développement socioéconomique. Le taux d'inflation reste élevé, les investissements étrangers ont considérablement diminué, et le chômage des jeunes ainsi que l'exode de la population sont devenus de sérieux problèmes. La communauté internationale doit accroître son appui et son assistance à la Bosnie-Herzégovine, accorder plus d'attention à l'exode de la population, notamment des jeunes, et aider la Bosnie-Herzégovine à relever ses défis en matière de développement.

Dans le même temps, la Bosnie-Herzégovine doit créer un environnement commercial équitable, juste et non discriminatoire pour que les entreprises étrangères puissent y opérer. Cela permettra d'attirer des investissements étrangers, de créer des possibilités d'emploi pour la population locale et de promouvoir un développement socioéconomique durable dans le pays.

La Chine appuie tous les efforts qui sont propices au maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Elle salue le rôle constructif joué par la Serbie, la Croatie et d'autres pays de la région à cette fin. La Chine vient de voter pour la résolution sur le renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) et espère que l'EUFOR Althea continuera de jouer un rôle favorable au maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer que la Chine respecte la souveraineté, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays. Nous respectons le choix fait par sa population pour l'avenir du pays et nous apportons notre appui au peuple de ce pays pour qu'il utilise ses capacités et sa sagesse afin de régler les problèmes auxquels il est confronté. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables et à un développement à long terme en Bosnie-Herzégovine et dans les Balkans occidentaux.

M. Biang (Gabon) : Les élections générales du 2 octobre dernier se sont tenues dans un contexte marqué par des crispations et des tensions communautaires, notamment alimentées par le recours à une rhétorique clivante. Nous prenons note des nombreuses mesures prises pour permettre la tenue de ces élections et pour faciliter le fonctionnement des institutions. Ces mesures portent en particulier sur la nomination des juges de la Cour constitutionnelle, la facilitation de l'interaction entre les deux chambres du Parlement ou encore le renforcement de la participation citoyenne au processus législatif. Nous exhortons les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine à dialoguer pour parvenir à une solution concertée pour leur vivre-ensemble dans une communauté respectueuse de la diversité et sur la base d'une égale représentation dans les institutions étatiques.

Le fonctionnement de l'État reste tributaire de la mise en œuvre des Accords de Dayton, auxquels les différentes entités politiques doivent se conformer. Ces accords offrent une feuille de route équilibrée sur laquelle le destin de la Bosnie-Herzégovine devrait pouvoir se dérouler en s'appuyant sur la participation de toutes ses composantes. Du point de vue du Gabon, les divergences qui peuvent naître de l'application de ces accords doivent trouver leur résolution par consensus. La mise en œuvre par tous des décisions de la Cour constitutionnelle est une nécessité vitale pour le renforcement de l'état de droit. Nous exhortons l'ensemble des parties à éviter toute rhétorique ou initiative unilatérale, ainsi que toute politique de fait accompli, susceptibles de complexifier le chemin vers la stabilisation économique et politique, y compris l'intégration régionale.

Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour favoriser le vivre-ensemble et les interconnexions communautaires. Les mesures prises en vue d'une meilleure reconnaissance des victimes de la guerre sont à saluer car elles contribuent à améliorer la réconciliation.

Les blocages qui se dressent sur le processus de préparation du budget pour l'année 2023 doivent être levés. Tous ces blocages sont autant d'embûches qui privent l'État de recettes cruciales et entravent son action.

L'émigration importante des jeunes est un sujet de préoccupation pour la Bosnie-Herzégovine, qui est délestée chaque année des forces vives dont elle a besoin pour son édification. Mon pays exhorte les responsables politiques à trouver des issues politiques concertées aux différents défis qui minent l'édification du pays. Toute action de nature à affaiblir les institutions en les privant de leurs moyens d'action contribue à nuire aux efforts de construction de la paix.

Pour terminer, je voudrais appeler les autorités politiques de la Bosnie-Herzégovine à faire preuve d'engagement, à privilégier la construction de l'État, dans un esprit de dialogue et de consensus. Nous saluons pour cela le rôle de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine pour accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la paix et de la stabilisation politique. Nous sommes attentifs aux effets des mesures prises par le Haut-Représentant sur la mise en place d'un gouvernement afin de sortir le pays de l'impasse politique qui dure depuis 2018.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil salue la présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne à la séance d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je remercie l'Irlande de son approche constructive des négociations pour le renouvellement de l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). Nous savons que d'autres membres du Conseil préféreraient approfondir certains aspects du mandat, et nous nous félicitons que tous les membres se soient montrés attachés à obtenir un texte consensuel. En adoptant aujourd'hui la résolution 2658 (2022), le Conseil exprime, d'une seule voix, son appui à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Le rapport du Haut-Représentant, que le Secrétaire général a communiqué au Conseil (voir S/2022/806), met en évidence la fragilité de l'équilibre politique dans le pays, confirmant les informations communiquées par notre ambassade à Sarajevo. Les élections d'octobre se sont déroulées sans incident. Nous remercions le Haut-Représentant des efforts qu'il a déployés à cet égard, mais nous notons avec inquiétude la rhétorique qui tend à accentuer les rancœurs et les divisions fondées sur

l'appartenance ethnique. Nous encourageons les dirigeants bosniens à continuer de participer au processus de réconciliation et à éviter les discours et les actes qui pourraient déboucher sur la violence. Nous pensons que la présence d'EUFOR Althea, dans le contexte actuel, reste essentielle pour assurer la paix.

Le Brésil estime toutefois qu'il est important que les Bosniens eux-mêmes prennent l'initiative d'entreprendre les réformes institutionnelles nécessaires à l'édification d'un État fonctionnel, capable d'assurer le bien-être et la prospérité de sa population. Nous déplorons l'absence de progrès au regard de la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ». Le temps est venu de mettre un terme aux hésitations et d'intensifier les échanges entre les forces politiques dans le cadre des négociations, dans le but de moderniser la législation et de renforcer l'état de droit.

Nous nous félicitons de la participation des États-Unis et de l'Union européenne aux efforts de facilitation du dialogue sur la réforme électorale, ainsi que de la poursuite de la participation de l'ONU aux efforts de reconstruction du pays. La stabilité de la Bosnie-Herzégovine est essentielle pour préserver la paix dans les Balkans. Nous encourageons donc les autres acteurs régionaux à prendre des mesures constructives pour promouvoir le droit du peuple bosnien à décider de son avenir.

M. Ravindran (Inde) (*parle en anglais*) : L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine est fondamental pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays. L'Accord a permis d'instaurer la paix grâce à la mise en place d'une structure démocratique dans le pays, et il constitue un cadre pour le dialogue entre les partis politiques sur la base de l'égalité, du respect mutuel, du compromis et du consensus. Pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, toutes les parties doivent prendre part au dialogue dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération.

À cet égard, nous nous félicitons du bon déroulement des élections générales organisées par la Commission électorale centrale le 2 octobre. Les résultats des élections traduisent la volonté du peuple bosnien. Les élections ont une nouvelle fois démontré la nécessité d'une coopération collective dans l'intérêt du développement socioéconomique, de la paix et de la stabilité. Nous espérons que tous les partis politiques, ainsi que leurs dirigeants, qui ont remporté le mandat du

peuple, travailleront ensemble de manière constructive et progressive.

Le Bureau du Haut-Représentant supervise la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord. Les désaccords concernant le Bureau du Haut-Représentant doivent être réglés dans le cadre d'un dialogue constructif, conformément à l'Accord de paix.

Les initiatives relatives à la lutte contre la corruption, à une gouvernance efficace et efficiente, à une politique non discriminatoire, à une stabilité fondée sur l'état de droit et à un environnement sûr et sécurisé ouvriront la voie au développement économique et donneront une impulsion au commerce, qui sont d'une importance capitale à l'heure actuelle.

Nous devons appuyer tous les efforts en faveur de la coopération, du développement et de la paix et éviter les discours porteurs de division susceptibles de porter atteinte à l'Accord de paix. À cet égard, il importe également que le Bureau du Haut-Représentant collabore avec toutes les parties de manière objective, tout en jouant un rôle central dans le renforcement du cadre démocratique et constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, l'Inde appuie toutes les initiatives et solutions constructives, notamment celles de l'Union européenne, en faveur de l'efficacité, de l'intégration et de la stabilité afin de renforcer la démocratie et la paix dans la région. À cet égard, nous nous félicitons aussi du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je me félicite de la participation de la Croatie, de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Union européenne à la séance d'aujourd'hui.

En octobre, le peuple bosnien a exercé son droit constitutionnel de participer aux élections. Nous espérons qu'après les élections, la Bosnie-Herzégovine continuera de promouvoir la stabilité et le développement de sa population, notamment en faisant fond sur certaines des avancées récentes enregistrées dans le pays. Cela est particulièrement important à la lumière des tensions actuelles sur le continent. Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, mon pays voudrait rappeler les points essentiels suivants.

Premièrement, nous nous félicitons du renouvellement à l'unanimité du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Cela témoigne de la confiance que le Conseil accorde à la

force de l'Union européenne et du rôle important qu'elle joue dans la promotion de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Le soutien apporté en juin à l'extension du mandat de la force par les dirigeants des partis politiques représentés au Parlement, ainsi que par les membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, est une étape positive. Nous espérons que le dialogue se poursuivra entre les dirigeants politiques afin de promouvoir un consensus sur des questions politiques importantes.

Deuxièmement, nous soulignons qu'il importe de lutter contre les discours de haine. La promotion de la tolérance et de la coexistence pacifique est un pilier essentiel pour construire des sociétés pacifiques, cohésives et prospères, en particulier pour des sociétés diverses comme celle de la Bosnie-Herzégovine. Aux Émirats arabes unis, nous sommes bien conscients de l'importance de renforcer ces valeurs, étant donné l'expérience amère de notre région qui a souffert de la propagation de l'extrémisme, du sectarisme et de l'incitation à la haine. Nous estimons par conséquent qu'il est indispensable de lutter contre les discours de haine partout où ils sont diffusés, que ce soit dans les médias écrits, audio ou visuels. À cet égard, nous nous félicitons des informations faisant état de la réduction des discours de haine au cours du dernier cycle électoral dans le pays, ainsi que des effets positifs des lois mises en place à cet effet.

Troisièmement, nous soulignons l'importance d'une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique et aux processus de prise de décision, compte tenu notamment des difficultés auxquelles se heurte la participation des femmes dans ces domaines, comme l'indique le rapport du Haut-Représentant. Nous sommes tous conscients que les femmes ont un rôle fondamental à jouer pour parvenir à la stabilité et à une paix durable, notamment en appuyant les efforts de réconciliation dans les sociétés en proie à des tensions constantes. La participation des femmes augmente les chances de parvenir à des accords plus efficaces, dans l'intérêt de tous.

Pour terminer, mon pays réaffirme son soutien à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et à l'Accord de Dayton. Nous saluons également le rôle important joué par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et nous insistons sur l'importance de respecter pleinement les institutions nationales. Pour instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine, il faut maintenir la stabilité politique et promouvoir le processus

de réconciliation, que le Conseil doit encourager, car cela aura des répercussions positives non seulement sur la Bosnie-Herzégovine, mais aussi sur l'ensemble de la région.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Premièrement, je me joins aux autres orateurs pour me féliciter de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2658 (2022), qui renouvelle le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA). Je tiens en particulier à rendre hommage et à exprimer nos remerciements à l'Irlande pour son rôle de rédacteur de ce texte. La Bosnie-Herzégovine a fait des progrès depuis 1995, mais la paix obtenue au prix d'efforts considérables reste fragile et soumise à des pressions. La présence d'EUFOR ALTHEA continue de jouer un rôle indispensable pour garantir un environnement sûr et sécurisé.

Deuxièmement, nous voudrions remercier le Haut-Représentant Schmidt de son dernier rapport (voir S/2022/806). Nous attendons avec impatience de l'accueillir au Conseil lors des prochaines séances. Son bureau et lui-même continuent de jouer un rôle crucial, et ils peuvent compter sur le soutien du Royaume-Uni, y compris pour ce qui est de l'exercice de ses pouvoirs exécutifs, si la situation venait à l'exiger.

Nous tenons à féliciter tout le peuple bosnien pour le scrutin du 2 octobre. Dans l'ensemble, les élections ont été pacifiques et démocratiques. Les cas de fraude doivent toutefois faire l'objet d'enquêtes et de poursuites. Nous regrettons également la persistance de déclarations dangereuses, clivantes et sécessionnistes. Cela doit cesser.

Cependant, la tâche n'est pas terminée. Nous exhortons les acteurs concernés en Bosnie-Herzégovine à privilégier la collaboration et la coopération plutôt que l'obstructionnisme politique, en vue d'une mise en œuvre rapide et efficace des résultats des élections. À cet égard, nous prenons note des mesures exécutives prises par le Haut-Représentant dans la période précédant et suivant les élections. Il ressort clairement du rapport qu'il s'agissait de décisions difficiles et que le Haut-Représentant ne les a pas prises à la légère. Nous comprenons que, dans certains milieux, ces décisions aient été considérées comme controversées, mais il est clair qu'elles ont été prises pour mettre fin à un statu quo dysfonctionnel qui ne profitait qu'à quelques-uns. Ses mesures visaient à améliorer la gouvernance au profit de tous en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'attachement du Royaume-Uni à l'Accord de paix de Dayton et à ses structures. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour satisfaire aux conditions fixées en vue de leur fermeture, y compris le programme « 5 plus 2 ». Nous restons un membre actif du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui appuie l'intégrité territoriale et la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique et souverain, composé de deux entités. Nous engageons tous les protagonistes en Bosnie-Herzégovine à mettre de côté leurs intérêts étroits et à s'employer essentiellement à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens et à avancer sur la voie de l'intégration euro-atlantique, qui est l'objectif convenu.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya est favorable à la poursuite des réformes visant à mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 » et à avancer sur la voie de l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Nous exhortons les autorités à poursuivre leurs efforts pour consolider les progrès en travaillant de concert, afin de garantir le plein respect de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous les exhortons en outre à prendre des mesures concrètes pour honorer l'engagement qu'elles ont pris de respecter les dispositions de l'Accord et de la Constitution et de créer une société ouverte à tous ses peuples et à tous ses citoyens. À cet égard, nous saluons la tenue pacifique des élections le 2 octobre.

Nous demandons instamment aux autorités de Bosnie-Herzégovine de s'abstenir de tout acte susceptible de diviser la population sur la base de considérations ethniques ou religieuses. Toute résistance à l'inclusion et au respect de la diversité mettra en danger la paix que le peuple de Bosnie-Herzégovine mérite. Le Kenya encourage également les parties à collaborer pour créer un environnement propice au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers et leurs lieux d'origine, notamment en mettant fin aux discours de haine et à la glorification des criminels de guerre. Le Kenya estime qu'il s'agit là des conditions minimales pour que la Bosnie-Herzégovine puisse tracer sa propre voie vers une démocratie stable et fonctionnelle, et qu'une communauté de vues, en particulier au niveau des dirigeants, est primordiale pour établir une base solide sur laquelle fonder une gouvernance efficace.

Pour terminer, le Kenya salue le rôle que joue l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour préserver un environnement sûr et sécurisé, et se félicite de la prorogation de son mandat.

Nous saluons également l'attachement constant des États de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe aux efforts menés pour garantir un avenir meilleur à la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Le Ghana considère que la présence constante de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea) joue un rôle essentiel dans la préservation de la stabilité après le conflit et le maintien d'un climat de sécurité en Bosnie-Herzégovine, comme c'est le cas depuis 18 ans. Le Ghana remercie l'Irlande de son rôle de rédacteur de la résolution 2658 (2022), qui vient d'être adoptée. Comme d'autres délégations, nous estimons qu'une résolution de fond aurait mieux contribué à faire avancer le programme de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous demandons au Conseil de fournir à l'avenir des efforts dans ce sens.

Nous regrettons que le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine n'ait pu participer à la présente séance en raison de l'absence de consensus sur cette question. Les échanges entre le Conseil de sécurité et le Bureau du Haut-Représentant, effectués dans un esprit de collaboration dans le cadre des exposés du Haut-Représentant, permettent aux membres de mieux appréhender la situation politique complexe en Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, nous espérons qu'à l'avenir, le Conseil sera en mesure de reprendre son format habituel pour ce type de séances.

Nous remercions le Haut-Représentant de son dernier rapport (voir S/2022/806) sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et nous nous félicitons qu'il accorde la priorité aux droits constitutionnels et électoraux du peuple, comme indiqué dans le rapport. Après la confirmation des résultats des élections générales par la Commission électorale centrale le mois dernier, les dirigeants politiques des différentes entités doivent maintenant travailler dans un esprit constructif et de collaboration afin de concrétiser la promesse de paix et de prospérité pour l'ensemble de la population.

L'application effective de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine dépend du fonctionnement efficace de ses institutions publiques. Malheureusement, l'impasse et les blocages politiques continuent d'entraver tout progrès à cet égard. C'est pourquoi, nous

saluons les mesures prises par le Haut-Représentant pour faciliter la mise en place des institutions de base de l'État et la formation rapide d'un nouveau Gouvernement. Les engagements pris par les dirigeants des entités et un consensus politique sur le dispositif de fonctionnalité du Haut-Représentant restent essentiels pour un Gouvernement pleinement opérationnel. C'est sur cette base que nous recommandons au Haut-Représentant d'établir une coopération étroite avec toutes les parties et de répondre à leurs préoccupations légitimes d'une manière qui renforce la confiance.

Étant donné les effets que l'impasse et le blocage politiques constants ont sur la paix fragile qui règne depuis la fin de la guerre brutale, nous demandons une fois de plus à tous les acteurs politiques et aux parties prenantes d'élaborer un accord de collaboration qui permette de remplir les engagements et les obligations qui leur incombent en vertu des dispositions de l'accord de paix. Nous restons préoccupés quant aux conséquences des discours porteurs de division sur les communautés multiethniques de Bosnie-Herzégovine. Il est dans l'intérêt général de la population de s'abstenir de tels discours et de telles approches nationalistes. Nous estimons que les aspirations politiques de toutes les parties peuvent être satisfaites au moyen de négociations et d'un dialogue de bonne foi.

Outre la sécurité politique qu'elle garantit, les aspirations de la population à l'intégration européenne doivent être soutenues en tant que moyen permettant de surmonter les nombreuses difficultés socioéconomiques. À cet égard, nous recommandons de redoubler d'efforts en faveur des réformes essentielles, en particulier la gouvernance démocratique, l'état de droit, les droits humains, la réforme de l'administration publique et d'autres indicateurs mentionnés dans le rapport de 2019 du Conseil européen.

L'exode en masse des jeunes de Bosnie-Herzégovine est le signe d'un malaise. Les dirigeants doivent définir des objectifs et prendre des mesures afin de bâtir une nation stable et productive, qui offre des possibilités de travail décent, sur un pied d'égalité, à celles et à ceux sur qui repose l'avenir du pays. Nous déplorons la faible participation des femmes aux responsabilités politiques, et demandons que la priorité soit donnée à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes à tous les niveaux.

Enfin, nous appelons le Conseil et la communauté internationale à appuyer, dans l'unité, la souveraineté et l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine. Nous devons

continuer de soutenir la réconciliation et une coexistence pacifique entre tous ses habitants.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je vous souhaite plein succès, à vous et à votre délégation.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2658 (2022), qui proroge le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea), présente sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine depuis de nombreuses années. Je remercie l'Irlande du rôle de chef de file qu'elle a joué à cette fin.

Il importe de souligner que la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays hôte, entretient une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec l'EUFOR Althea, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de la coopération avec les institutions de Bosnie-Herzégovine. Je tiens à souligner qu'un climat de stabilité et de sécurité règne en Bosnie-Herzégovine depuis longtemps, et que nous sommes prêts à assumer la responsabilité du développement du pays.

La présente déclaration, faite au nom de la Bosnie-Herzégovine, État souverain et indépendant, porte essentiellement sur la situation qui a régné dans le pays au cours des six derniers mois, et plus particulièrement sur les élections générales du 2 octobre. Cette période a été relativement pacifique et largement consacrée à la tenue de ces élections générales. On peut même dire que la campagne électorale a été plus pacifique que les campagnes précédentes, même s'il y a eu des flambées sporadiques de discours sécessionnistes et nationalistes.

Avant de présenter un aperçu de la situation au Conseil, je tiens à souligner à cette occasion que l'État de Bosnie-Herzégovine est l'un des signataires de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, plus connu sous le nom d'Accord de paix de Dayton, en plus de deux autres pays voisins et de six témoins, dont cinq pays et l'Union européenne.

Comme nous le savons, les accords de paix sont toujours signés par les participants à la guerre en question. Ainsi, du point de vue du droit international, la

signature de l'Accord de Dayton a mis fin au conflit armé interétatique, comme déterminé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye. J'insiste sur ce point, car nous entendons parfois dans l'espace public des pays voisins affirmer qu'ils sont garants de l'Accord de Dayton. De telles affirmations sont erronées et mal intentionnées, car l'Accord de Dayton ne désigne personne en tant que garant de l'Accord. En affirmant à tort qu'ils sont les garants de l'Accord de Dayton, ces pays voisins tentent de créer un climat trompeur qui leur donnerait le droit d'intervenir dans les systèmes politiques, économiques et sociaux de la Bosnie-Herzégovine. En clair, cela porte atteinte à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et constitue l'un des principaux facteurs de déstabilisation de l'ensemble de la région.

Conformément à l'Accord de paix de Dayton, le suivi de l'application des dispositions à caractère militaire a été confié à l'OTAN et à l'EUFOR Althea, en tant que successeurs légaux de l'ancienne Force de stabilisation, tandis que celui des aspects civils devait être effectué par le Bureau du Haut-Représentant, avec l'aide du Conseil de mise en œuvre de la paix. Il est très important de le souligner, car au cours de la période précédente, nous avons constaté une violation importante de ces dispositions de l'Accord de Dayton, non seulement par des pays voisins, mais aussi, malheureusement, par le Bureau du Haut-Représentant lui-même. Le présent débat étant consacré au dernier rapport semestriel en date du Haut-Représentant (voir S/2022/806), je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil que la compétence du Haut-Représentant est établie par l'annexe 10 à l'Accord de Dayton, avec pour mandat la supervision de l'application des aspects civils, comprenant, entre autres, la tenue d'élections libres et équitables en Bosnie-Herzégovine.

Partant de ce principe, au cours de la période à l'examen, le Bureau du Haut-Représentant a imposé deux décisions concernant la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des amendements à la Constitution de l'une des entités de la Bosnie-Herzégovine. La première intervention a eu lieu à la fin du mois de juillet. Le Bureau du Haut-Représentant a modifié certains paragraphes de la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine dans le but de renforcer l'intégrité et la transparence du processus électoral, alors que nous savions déjà qu'au début du mois de mai 2022, l'autorité compétente, à savoir la Commission électorale centrale, avait annoncé la tenue d'élections pour le 2 octobre 2022. Sachant que les élections avaient été annoncées conformément aux

règles en vigueur, le Haut-Représentant a apporté un premier amendement à ces règles, en prétendant vouloir renforcer l'intégrité du processus électoral. Cependant, la Commission électorale centrale, organisme chargé d'organiser les élections, n'a eu que deux mois pour organiser cette partie du processus électoral conformément à ces nouvelles règles, et ce délai n'a pas été suffisant. Le résultat, nous le voyons aujourd'hui. Nous sommes aux prises avec des difficultés concernant le comptage des voix, un certain nombre d'irrégularités ont été identifiées et nous avons même constaté l'apparition de bulletins de vote falsifiés. Il est évident que les changements apportés aux règles électorales à deux mois seulement des élections ont empêché la Commission électorale centrale de tout organiser correctement et à temps. Le responsable de cela n'est autre que le Bureau du Haut-Représentant.

La deuxième intervention a eu lieu le jour du scrutin, le 2 octobre, après que les citoyens de Bosnie-Herzégovine ont fini de voter. Dans cette deuxième intervention, le Bureau du Haut-Représentant a imposé des règles totalement nouvelles pour l'affectation des représentants à la Chambre haute de l'organe délibérant de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, entité constitutive de la Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, le Haut-Représentant a apporté des modifications à la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, bien que cela ne fasse pas partie des aspects civils de l'Accord de Dayton relevant de sa compétence au titre de l'annexe 10.

Pour que tout cela soit aussi clair que possible, je vais faire part au Conseil de quelques éléments qui permettent de comprendre aisément en quoi le Haut-Représentant a pris des mesures contraires à l'annexe 10 à l'Accord de paix de Dayton et à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, laissant ainsi le pays dans une situation instable et ne lui permettant pas d'avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et d'une alliance avec l'OTAN.

Le premier élément contentieux est le suivant. La Bosnie-Herzégovine, par sa Constitution, se veut un pays démocratique régi par l'état de droit et par un système d'élections libres et démocratiques. Ce principe constitutionnel a été violé par le Haut-Représentant lorsqu'il a imposé des modifications aux règles électorales après que les élections ont eu lieu. Ce faisant, le Haut-Représentant a trompé tous les électeurs de Bosnie-Herzégovine, qui auraient certainement voté différemment s'ils avaient été au courant des nouvelles

règles électorales. Dans le même temps, le Haut-Représentant a aussi trompé l'ensemble des acteurs impliqués dans les élections, et plus précisément tous les partis politiques et les candidats indépendants, qui auraient sûrement proposé des listes et des programmes électoraux différents pour être conformes aux nouvelles règles électorales.

Comment la Bosnie-Herzégovine peut-elle appliquer son propre principe constitutionnel en tant que pays démocratique si les règles électorales sont modifiées après les élections ? Cela est inacceptable, et pourtant, c'est le Haut-Représentant qui a rendu cela possible, alors que sa position ne lui donne aucun droit de déroger à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Devons-nous en conclure que la Bosnie-Herzégovine et ses citoyens ne sont pas dignes d'une démocratie complète ? Je tiens à rappeler au Conseil que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine ne fait pas partie des aspects civils de l'Accord de Dayton, ce qui signifie qu'elle ne peut en aucun cas être interprétée par le Haut-Représentant. Ce devoir revient exclusivement à la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

Je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil que dans certains pays européens, comme la Bulgarie, la Roumanie et la Grèce, que ce soit par le biais de tribunaux nationaux ou internationaux, toutes les modifications apportées aux règles électorales immédiatement avant ou après les élections ont été invalidées par la justice, les autorités judiciaires considérant ces modifications comme une attaque directe contre la démocratie. De même, aux États-Unis, la Cour suprême a invalidé des modifications apportées aux règles électorales juste avant la tenue d'une élection, ou lorsque ces règles empêchaient certains groupes ethniques définis par leur couleur de peau d'exercer leurs droits civils, comme dans les affaires *Purcell c. Gonzales* et *Merrill c. Milligan*. Tout cela indique que toute modification des règles électorales immédiatement avant ou après une élection peut, dans n'importe quel pays, être considérée comme une attaque directe contre la démocratie. Le Haut-Représentant ne semble pas avoir pris cela en compte. Dans le même ordre d'idées, l'avis de la Commission de Venise – la plus haute autorité juridique en Europe – indique expressément que les règles électorales ne doivent pas être modifiées trop souvent et jamais dans l'année qui précède une élection, et ce, pour laisser à tous les citoyens et à toutes les personnes qui ont un rôle à jouer dans les élections suffisamment de temps pour se familiariser avec les nouvelles règles

électorales. Cet avis n'a pas non plus été pris en compte par le Haut-Représentant.

Le deuxième élément contentieux est le suivant. Le Haut-Représentant a apporté des modifications à la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine, en vertu desquelles le calcul du nombre de citoyens vivants est effectué au moyen d'une formule mathématique et le coefficient de participation au processus électoral déterminé en fonction de leur appartenance ethnique. Cela signifie que les citoyens de Bosnie-Herzégovine qui font partie d'une minorité ethnique dans certaines parties du pays peuvent avoir un coefficient de 0,5, par exemple, tandis que les citoyens de même appartenance ethnique dans la partie méridionale de la Bosnie-Herzégovine peuvent avoir un coefficient de 1,5, ce qui leur donne des chances et des droits plus importants dans le processus électoral. Il s'agit là d'un parfait exemple de discrimination ethnique, et cela est interdit par des accords tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales européenne, entre autres. Je tiens à rappeler aux membres du Conseil que ces instruments internationaux font partie intégrante de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, où ils sont directement applicables. Comment un pays peut-il prétendre accorder de l'importance à ses citoyens, des êtres humains vivants, et malgré cela leur attribuer à chacun un coefficient plus ou moins élevé en fonction duquel ils jouiront de droits humains plus ou moins importants ? La réponse est très simple. Aucun pays ne peut faire cela.

Il est particulièrement alarmant que le Haut-Représentant ait réduit à néant le principe de l'état de droit, qui sous-tend l'égalité de tous devant la loi, sans exception. Au contraire, il a créé un système dans lequel tous les citoyens, personnes et individus ne sont pas égaux devant la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine. En outre, le Haut-Représentant n'a pas respecté un seul des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à l'existence d'une discrimination systémique, dont le rejet est une obligation constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine. C'est un autre indicateur de la violation par le Haut-Représentant de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et d'autres normes internationales. À titre d'exemple, en tant que juif originaire de Bosnie-Herzégovine, je n'aurai pas les mêmes droits, possibilités ou chances de participer pleinement au processus électoral tel qu'imposé par le Haut-Représentant dans son nouveau système électoral. De toute évidence, quelqu'un s'emploie à créer

en Bosnie-Herzégovine un environnement basé sur le principe « égaux mais séparés », en intégrant la discrimination ethnique et raciale qui a été rejetée il y a des décennies avec toutes les composantes de l'apartheid, et malheureusement, à travers les interventions du Haut-Représentant, à imposer à la Bosnie-Herzégovine un système politique et social spécifique. C'est absolument inacceptable.

Le troisième élément contesté a trait aux modifications que le Haut-Représentant a imposées à la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, entité constitutive de la Bosnie-Herzégovine, sur la base de deux recensements différents, dont l'un date de 1991, et l'autre de 2013. Sa décision révèle son intention exacte, à savoir, en coopération avec la République de Croatie voisine, assurer la participation illimitée au Gouvernement d'un parti politique, l'Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine (HDZ), émanation du parti politique du même nom en Croatie voisine. D'après le recensement de 1991, cinq ministres d'origine ethnique croate sous le contrôle du HDZ doivent figurer au Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ; toutefois, d'après le recensement de 2013, ils ne devraient être que deux ou trois.

Le Haut-Représentant a donc sciemment conservé le plein quota ethnique de 1991, qui correspond aux souhaits de la Croatie voisine. En revanche, pour composer la Chambre des peuples, chambre haute de notre organe délibérant, il s'est fondé sur le recensement de 2013 et a relevé les quotas requis pour prendre des décisions, favorisant ainsi ces mêmes populations d'origine croate contrôlées par le HDZ. La Bosnie-Herzégovine est ainsi devenue le seul pays au monde à se baser sur un recensement pour la formation des organes délibérants du Gouvernement, et sur un autre pour la formation de ses organes exécutifs. Ce faisant, le Haut-Représentant a placé tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine dans une situation d'incertitude juridique totale.

De surcroît, l'Annexe 7 à l'Accord de paix de Dayton impose le retour de tous les déplacés dans leurs foyers d'avant-guerre et, tant que ce processus n'est pas achevé, le recensement de 1991 doit être appliqué. La raison en est très simple : cela garantit que, conformément aux jugements rendus par la Cour pénale internationale à La Haye, il ne sera jamais possible de légaliser les résultats du nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine. Les décisions du Haut-Représentant ont officieusement rendu caduque l'Annexe 7, ce qui vaut acceptation formelle de l'issue du nettoyage ethnique,

du génocide et des autres crimes de guerre les plus atroces. Ce n'est pas là le mandat du Haut-Représentant, et c'est très préjudiciable à l'Accord de Dayton.

Le quatrième élément contesté a trait au fait que le Haut-Représentant a planifié tout cela en coopération avec la République de Croatie voisine, ce que le Gouvernement croate a lui-même annoncé publiquement, se considérant probablement comme un garant de l'Accord de Dayton, ce qu'il n'est assurément pas. Le Haut-Représentant a donc notamment commis ce qui, au regard du droit pénal de Bosnie-Herzégovine, est une infraction pénale. Qui plus est, le Haut-Représentant a appliqué de manière sélective les arrêts de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, en ce sens qu'il n'a pas appliqué le seul arrêt concernant la suppression de la discrimination, à savoir l'arrêt rendu dans l'affaire *Komšić*, commettant ainsi une nouvelle infraction pénale en ne respectant pas les décisions de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, je souhaite faire part au Conseil de quelques observations importantes.

Par ses décisions, le Haut-Représentant entendait garantir la tenue d'élections plus équitables, ce qui n'a pas été le cas. Au contraire, un certain nombre d'éléments nouveaux ont semé la confusion et ont compliqué le déroulement du processus électoral. Sa deuxième intention visait supposément, en intervenant dans la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et dans le code électoral de Bosnie-Herzégovine, à éliminer les blocages qui empêchent la formation du gouvernement.

Pour dire les choses simplement, ce ne fut pas le cas : lesdits obstacles n'ont pas été levés, et il a, dans le même temps, introduit une asymétrie importante dans la formation des autorités des deux entités constitutives de la Bosnie-Herzégovine, alors que ces dernières sont censées respecter la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Il n'est pas possible d'appliquer deux approches différentes de la formation des gouvernements des deux entités constitutives, qui sont tenues de respecter les dispositions de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

En apportant ces modifications aux règles électorales immédiatement avant et après les élections, le Haut-Représentant a violé la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et plusieurs textes internationaux transposés dans le système juridique de la Bosnie-Herzégovine. Cela n'est assurément pas son rôle, et ce

ne peut pas l'être. Le Haut-Représentant a trompé les électeurs en modifiant les règles électorales après la tenue des élections, un acte qui a tant déstabilisé la situation en Bosnie-Herzégovine que des manifestations massives ont réuni devant le Bureau du Haut-Représentant à Sarajevo des citoyens mécontents qui pensaient que l'apartheid avait été introduit dans leur pays.

En outre, un appel a été présenté à la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine car les décisions du Haut-Représentant étaient manifestement inconstitutionnelles. Au lieu d'attendre l'issue de cette procédure judiciaire, le Haut-Représentant a fait pression sur les acteurs politiques, et même sur les procédures judiciaires, pour qu'ils appliquent ses décisions le plus rapidement possible. C'est absolument inacceptable.

Pour toutes ces raisons, il est devenu plus qu'évident que le rôle de l'actuel Haut-Représentant a désormais des effets déstabilisateurs qui profitent à l'un de nos voisins et à certains des mentors internationaux du Haut -Représentant, mais qui desservent l'État de Bosnie-Herzégovine et ses citoyens.

Je saisis cette occasion pour souligner que la Bosnie-Herzégovine est toujours favorable à l'institution du Haut-Représentant, conformément au mandat énoncé dans l'Accord de paix de Dayton, mais que l'activité de l'actuel Haut-Représentant est devenue un problème qui doit être réglé au plus vite. C'est pourquoi il est important de dire une fois de plus que quiconque exerce les fonctions de Haut-Représentant ne peut ni agir de manière inconstitutionnelle, ni outrepasser son autorité, ce qui, malheureusement, est le cas actuellement. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour inviter les membres du Conseil à régler ensemble cette question et à aider la Bosnie-Herzégovine à s'engager sur la voie de la démocratie au cours de la période à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gonzato.

M. Gonzato (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la République de Moldova, pays candidats, souscrivent à la présente déclaration.

L'Union européenne se réjouit que le Conseil de sécurité ait renouvelé le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, étant donné son importance pour le maintien de la sécurité et d'un environnement stable. L'Union exprime une nouvelle fois son engagement sans équivoque en faveur

de la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, uni et souverain.

L'Union européenne se félicite que des élections législatives se soient tenues le 2 octobre en Bosnie-Herzégovine. Veiller à ce que les élections soient organisées conformément aux normes européennes est une priorité cruciale énoncée dans l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion à l'Union déposée par la Bosnie-Herzégovine. Une fois vérifiés les résultats des élections, l'Union européenne compte sur tous les acteurs politiques pour agir avec responsabilité et coopérer afin de mettre rapidement en place des pouvoirs législatifs et exécutifs opérationnels au niveau de l'État, des entités constitutives et des cantons, dans le but de s'atteler aux réformes requises en vue de l'adhésion à l'Union européenne.

(l'orateur poursuit en français)

L'Union européenne se félicite de l'accord politique conclu le 12 juin à Bruxelles par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, qui est nécessaire à la stabilité et au bon fonctionnement du pays et pour répondre aux aspirations de la population. Elle invite tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à mettre rapidement en œuvre les engagements énoncés dans l'accord et à achever d'urgence la réforme constitutionnelle et électorale, ce qui permettra au pays de progresser résolument sur sa trajectoire européenne, qui est un libre choix de la population en Bosnie-Herzégovine.

En juin, le Conseil européen a souligné être prêt à accorder le statut de pays candidat à la Bosnie-Herzégovine et, à cette fin, il a invité la Commission à rendre compte sans tarder au Conseil de la mise en œuvre des 14 priorités essentielles énoncées dans son avis, en accordant une attention particulière à celles qui constituent un ensemble important de réformes afin que le Conseil européen revienne sur la question.

(l'orateur reprend en anglais)

Enfin, l'Union européenne tient à réaffirmer qu'elle appuie résolument la mission du Haut-Représentant Christian Schmidt en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Stevanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Après la récente présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2022/739), concernant la situation au Kosovo-Metohija, la séance d'aujourd'hui offre au

Gouvernement serbe une nouvelle occasion de souligner que la Serbie respecte systématiquement les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies.

D'emblée, je me permettrai d'affirmer l'évidence : la Serbie est ouvertement et fermement résolue à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine voisine. Conformément au cadre et à l'esprit de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie soutient la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, composé de deux entités, ainsi que toutes les décisions prises par les institutions de l'État en vertu de ses pouvoirs constitutionnels. Sachant que les élections générales en Bosnie-Herzégovine ont eu lieu le 2 octobre, la Serbie espère que ce processus sera mené à bien sans retards inutiles et que les nouvelles institutions de l'État à tous les niveaux se mettront au travail très prochainement, dans l'intérêt de tous les citoyens.

La Serbie estime que les relations bilatérales avec la Bosnie-Herzégovine sont un des piliers de la stabilité et de la prospérité régionales. Nous sommes prêts à contribuer de bonne foi au renforcement de notre dialogue et de notre coopération avec les institutions de Sarajevo. La Serbie est également attachée au développement transparent de ses relations avec la Republika Srpska, conformément à l'Accord de Dayton, et reste déterminée à intensifier sa coopération avec l'entité de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. La Serbie continuera de se comporter en partenaire fiable pour assurer le renforcement continu de la coopération globale et servir les intérêts mutuels.

L'Accord de paix de Dayton, dont la Serbie est garante, a permis de mettre fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine et de jeter les bases d'un avenir pacifique. Il a également favorisé le relèvement socio-économique, l'avancement du processus d'intégration à l'Union européenne et le renforcement de la coopération entre la Bosnie-Herzégovine et tous ses voisins. Si nous devons tous continuer de nous employer à améliorer les résultats, ces réalisations ne doivent pas être sous-estimées ou négligées. Nous estimons donc que l'Accord reste une base très solide qui doit permettre à la Bosnie-Herzégovine de continuer à se développer et à progresser vers des processus d'intégration plus larges. Ce qui est tout aussi important, c'est que l'accord sert de fondement à la poursuite du processus de réconciliation. Il contribue à renforcer la confiance en condamnant tous les crimes commis en Bosnie-Herzégovine, en traduisant tous les auteurs en justice et en exprimant son

respect pour toutes les victimes, indépendamment de leur origine ethnique. C'est la seule façon de parvenir à une réconciliation permanente en Bosnie-Herzégovine.

La Serbie estime que le consensus est le seul moyen légitime et efficace de régler les questions liées aux aspirations et aux besoins actuels de la Bosnie-Herzégovine. Le Gouvernement serbe a toujours mis en avant le rôle clef du dialogue pour parvenir à un accord entre les deux entités et les trois peuples constitutifs. Les solutions imposées de l'extérieur qui violent le consensus et perturbent le système interne de contre-pouvoirs vont à l'encontre du but recherché et peuvent être préjudiciables à la stabilité du pays et de la région dans son ensemble.

La Serbie respecte le droit de chaque État de définir librement sa politique étrangère, y compris en ce qui concerne sa participation à des organisations politiques et de sécurité. Il va sans dire que ce principe s'applique également à nos relations avec la Bosnie-Herzégovine et à tout accord conclu par les autorités bosniennes en application de l'Accord de Dayton. La Serbie salue la décision prise par la Commission européenne le 12 octobre, proposant que la Bosnie-Herzégovine obtienne le statut de candidat à l'Union européenne. La Serbie appuie par ailleurs fermement les efforts visant à apporter des solutions appropriées aux questions en suspens, sur la base d'un dialogue interne et du consensus entre les deux entités et les trois peuples constitutifs. Nous sommes fermement convaincus que les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine peuvent parvenir à des solutions acceptées par tous et favorisant le bien-être de tous. Mon gouvernement est prêt à partager son expérience et son savoir-faire, sur la base de son propre processus d'intégration à l'Union européenne. Nous restons également réceptifs aux activités conjointes qui peuvent nous rapprocher de notre objectif commun d'adhésion à l'Union européenne.

Nous nous félicitons que la Bosnie-Herzégovine montre un intérêt croissant pour le format de l'initiative Balkans ouverts, à laquelle la Serbie participe activement aux côtés de l'Albanie et de la Macédoine du Nord. Les plus hauts responsables des trois pays ont accueilli M. Zoran Tegeltija, alors Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, au Sommet Balkans ouverts qui s'est tenu récemment à Belgrade les 1^{er} et 2 septembre. L'initiative a déjà donné des résultats concrets s'agissant de réaliser l'objectif de libre-circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. Outre les avantages économiques évidents

qu'elle présente, elle devrait donc également contribuer à concrétiser plus rapidement les priorités de politique étrangère communes de la région, en particulier l'adhésion à l'Union européenne. Aussi espérons-nous que les représentants nouvellement élus de la Bosnie-Herzégovine prendront des mesures supplémentaires pour renforcer plus encore la coopération dans le cadre de l'initiative Balkans ouverts.

La Bosnie-Herzégovine mérite d'avoir des perspectives d'avenir prometteuses, notamment en ce qui concerne les progrès dans la gestion de ses affaires intérieures, le renforcement de la coopération régionale et l'adhésion à l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine est un des voisins immédiats de la Serbie. Sa stabilité et sa prospérité sont étroitement liées au bien-être de la Serbie. La Serbie restera donc engagée en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région dont elle fait partie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et vous souhaite plein succès.

La Croatie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, EUFOR Althea, car elle a un rôle important à jouer dans l'appui à la stabilité et à la sécurité du pays. La Croatie reste attachée à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

La Croatie a pris acte de la tenue des récentes élections générales en Bosnie-Herzégovine. Nous regrettons que la campagne électorale ait été entachée par une rhétorique belliqueuse et des discours de haine. Cela montre qu'il existe encore en Bosnie-Herzégovine des forces politiques qui remettent en question et contestent l'Accord de paix de Dayton et qui privilégient une politique fondée sur le pouvoir et la domination, plutôt que le dialogue et le compromis. Cela reste une menace pour la stabilité politique du pays. La Croatie soutient l'action du Haut-Représentant Schmidt, qui apporte une solide contribution en tant que force stabilisatrice durant une période délicate pour le pays. On l'a vu notamment dans

la décision qu'il a prise le jour des élections, une décision qui a contribué à atténuer certaines des préoccupations les plus pressantes concernant la représentation équitable. Il appartient maintenant aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de saisir cette occasion pour continuer d'œuvrer à la réforme constitutionnelle et électorale. Cette réforme doit supprimer toute forme de discrimination dans le cadre du processus électoral en garantissant l'égalité de tous les peuples constitutifs par le biais de leur représentation légitime au sein des institutions à tous les niveaux, ainsi que les droits de tous les citoyens, y compris leur droit de se présenter aux élections. Cela contribuerait grandement à l'instauration d'une stabilité politique durable dans le pays et constitue une étape indispensable vers la réalisation des ambitions européennes de la Bosnie-Herzégovine, qu'une écrasante majorité de la population soutient.

Après l'annonce des résultats des élections, nous invitons les acteurs politiques nationaux concernés à participer au dialogue postélectoral, en assumant pleinement leurs responsabilités. Le Gouvernement et les autres institutions doivent être formés rapidement et sans retards inutiles afin que le pays puisse se concentrer sur les réformes essentielles. La situation politique et économique difficile bloque le potentiel de la population bosnienne, car le manque de perspectives continue de pousser les jeunes à quitter le pays. Cette tendance doit être inversée en menant les réformes nécessaires. À cet égard, la Croatie accueille avec satisfaction la récente recommandation concernant l'octroi à la Bosnie-Herzégovine du statut de candidat à l'Union européenne.

Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a porté des accusations étonnamment nombreuses et sévères contre le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et, dans une certaine mesure, la Croatie également. Elles sont trop nombreuses pour être abordées individuellement maintenant, mais elles méritent certainement une réponse générale.

Le passé comme le présent sont perçus différemment par de nombreuses personnes en Bosnie-Herzégovine. Cependant, la plupart d'entre elles s'accorderont à dire que le système électoral de la Bosnie-Herzégovine n'est pas assez juste ni assez équitable, pour diverses raisons. Dans une large mesure, les droits démocratiques des membres des minorités ethniques sont niés, et les droits des peuples constitutifs sont, et ont été, violés au moyen de l'ingénierie électorale.

Les négociations entre les partis politiques de la Bosnie-Herzégovine concernant la réforme de la

loi électorale, conformément aux décisions de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et de la Cour européenne des droits de l'homme, ayant été délibérément et stratégiquement entravées par certains d'entre eux, la seule chose que le Haut-Représentant pouvait faire, pour conférer au moins une certaine légitimité aux élections et empêcher les blocages dans la mise en œuvre de leurs résultats, c'était d'intervenir et de modifier certaines des règles électorales qui ont entraîné une discrimination continue. Le Haut-Représentant a pris ses décisions en toute indépendance, intervenant conformément à son mandat, lorsque les mécanismes politiques nationaux ont gravement échoué. Dans cet effort, qui vise à protéger la stabilité démocratique et le bon fonctionnement des institutions de l'État de Bosnie-Herzégovine, il mérite notre appui total, et non des critiques et des accusations.

Les questions litigieuses en Bosnie-Herzégovine, comme ailleurs, doivent toujours être réglées dans un esprit de respect mutuel, de coopération et de compromis. Le fait que par l'intermédiaire d'une ingénierie et de manipulations électorales lors de ces élections, les Croates de Bosnie-Herzégovine ont été privés, pour la quatrième fois, d'un représentant légitime à la présidence, est préjudiciable à la stabilité du pays. M. Komšić

a été élu par les électeurs non croates, plus nombreux, qui ont voté de manière stratégique pour avoir à la présidence de la Bosnie-Herzégovine à la fois un représentant bosniaque et le représentant croate qu'ils souhaitaient. Cette manipulation est bien sûr contraire à l'esprit de l'Accord de paix de Dayton, à l'égalité des peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine et aux normes démocratiques de manière générale.

Nous espérons sincèrement que les partis politiques de Bosnie-Herzégovine continueront à œuvrer de bonne foi en faveur des réformes électorales et autres, et que le Haut-Représentant n'aura pas à intervenir de la sorte à l'avenir. Les acteurs en présence en Bosnie-Herzégovine doivent pouvoir régler avec succès les différends qui les opposent.

Pays ami et voisin, la Croatie continuera à apporter un appui sans réserve à la Bosnie-Herzégovine pour qu'elle parvienne à surmonter ses difficultés politiques et économiques et à progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, qui est la perspective que la très grande majorité des citoyens de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur nationalité ou leur appartenance ethnique, souhaitent voir se concrétiser à l'avenir.

La séance est levée à 16 h 45.